



Installation d'une cuisine au dessus d'un salon

Par **Polluxdeluxe**, le **07/11/2020 à 15:02**

Bonjour,

Je suis inquiète car mon voisin du dessus réalise actuellement des travaux destiné à installer une cuisine dans une pièce qui était initialement un salon. Cela signifie d'amener des canalisations et donc une source de bruit substantielle pour nous.

Peut-il réaliser ces travaux sans notre autorisation préalable?

Merci pour votre réponse.

Par **youris**, le **07/11/2020 à 15:21**

bonjour,

si vous êtes en copropriété, le copropriétaire peut agencer son logement comme il l'entend. IL n'a pas à vous demander d'autorisation.

si ses travaux impactent les parties communes, il lui faut l'accord de votre assemblée générale.

par contre, il ne peut pas, par ses travaux, diminuer l'isolation phonique ou thermique de son logement, par exemple remplacer de la moquette ou plancher par du carrelage.

salutations